

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 2 août 2021 à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Steve Castonguay, Maire Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1 Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2 Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3 Madame Julie Michaud, Conseillère # 4 Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5 Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire prend les présences.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2108-01

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 48 heures.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Dépôt de la décision rendue Dossier : CMQ-67673-001
- 4. Suivis de l'enquête en Éthique et déontologie en matière municipale
- 5. Période des questions en lien avec le dépôt de la décision rendue du Dossier : CMQ-67673-001
- 6. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

de la Municipalité de Saint-Léandre Dépôt de la décision rendue Dossier : CMQ-67673-001

André Marcil fait la lecture de la décision rendue du dossier CMQ 676773-001, tel que reçu par courriel par la direction de la Commission Municipal du Québec

RÉSOLUTION 2108-02

Il est proposé par Madame Julie Michaud et unanimement résolu d'adopter le dépôt tel que lu par Monsieur André Marcil, directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Suivis de l'enquête en Éthique et déontologie en matière municipale

Faisant suite à lecture de la décision rendue dans le dossier CMO 676773-001, Monsieur Castonguay fournit de l'information sur le suivi de l'enquête en Éthique et déontologie en matière municipale.

Monsieur Castonguay explique les montants des factures pour les montants à rembourser faisant suite à la décision. Il explique que cette décision entraine des dépenses supplémentaires à la municipalité car les centres de locations disponible se situe à l'extérieur de la région.

De plus Monsieur Castonguay accepte la décision de la Commission Municipale du Québec et remet un chèque au montant \$683.98 afin de respecter l'ordonnance de la Cour

5- Période des questions

Monsieur Castonguay informe que la période des questions est disponible.

Une question est posée en lien avec la l'aveu de culpabilité de Monsieur le Maire, pour avoir fait économiser de l'argent à la municipalité et de la vente de gravelle les années passées en apparence de conflits d'intérêts.

Monsieur Castonguay n'a pas la réponse à la dernière question.

6- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2108-3

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 2 août, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay

Maire

Directeur général. Secrétaire-trésorier